

Délibération n°D20250031

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Josie BAYLE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-SEPT MAI, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 24, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/05/2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET (1), Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSES</b> :	Eric PROLA	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Alain BANQUET	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Fatiha BANCAL

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n° 1 « Affectation des résultats – Exercice 2024 ».

### **TABLEAU GÉNÉRAL DE CRÉATION ET SUPPRESSION DES EMPLOIS - MISE A JOUR**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

VU les besoins en personnel de la Ville de Bergerac ;

VU la délibération D20250023 du 3 avril 2025 instaurant le tableau général des emplois permanents ;

CONSIDÉRANT que les emplois permanents, nécessaires au fonctionnement de la collectivité, doivent être créés par délibération précisant le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé

CONSIDÉRANT que des délibérations sont prises pour :

- créer un nouvel emploi selon les besoins de la Ville de BERGERAC,
- transformer un emploi pour faire suite à des avancements de grade au sein d'un même cadre d'emploi ou des promotions internes pour accéder à la catégorie hiérarchique supérieure,
- supprimer des emplois devenus sans objet.

CONSIDÉRANT qu'au regard de la spécificité des emplois, de l'expertise et des compétences attendues et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, les emplois pourront être occupés par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique et la rémunération sera calculée selon l'expérience et les diplômes du candidat par rapport au cadre d'emploi ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Il est proposé au conseil municipal, de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCIDER** la création de ces emplois dans les conditions ci-dessus énoncées ;

- **D'ACTER** la régularisation de l'ensemble des créations de ces emplois dans les conditions énoncées ci-dessus.

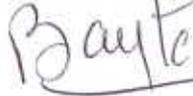
**Adopté par 30 Voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET (pouvoir), Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZE (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANÇOIS, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/05/2025.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 MAI 2025

et de l'affichage en date du 30 MAI 2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**La Secrétaire,**



**Josie BAYLE**



**Le Maire,**



**Jonathan PRIOLEAUD**